

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3383)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par

Mme Thill, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Meyer Habib et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Au début, ajouter les mots :

« Par dérogation à l'article 2 alinéa 1^{er} de la Convention Européenne des droits de l'homme »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que l'extension des délais d'IVG se fait par dérogation à l'article 2 alinéa 1^{er} de la Convention Européenne des droits de l'homme.